



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

dg@ndlapaix.ca
www.notredamedelapaix.qc.ca

Aux contribuables de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue le 7 décembre 2020, une résolution portant le numéro 2020-12#09 a été adoptée concernant l'établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la prochaine année, et ce, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

Par conséquent, pour l'année 2021, les séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix auront lieu selon le calendrier suivant :

- 11 janvier
- 1^{er} février
- 1^{er} mars
- 12 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 6 septembre
- 11 octobre
- 1^{er} novembre
- 6 décembre

Les séances débuteront à 19 heures 30 et se tiendront à la salle du conseil municipal situé au 267, rue Notre-Dame.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix ce 14 décembre 2020.

Josée Villeneuve, Directrice
Générale et Secrétaire-trésorière
Par intérim